

Mairie d

ARRONDISSEMENT de

Du ACTE DE MARIAGE d  
 en mil huit cent quarante-six, de leurs de  
 âgé de ans, né à le du mois de département  
 d le profession d mil domicile  
 à département d fils d domicile  
 à département d profession d et d domicile



N

Et d  
 âgée de ans, née à département d  
 le du mois d mil domicile de  
 à département d fille  
 domicile à profession d  
 et d département d

Les actes préliminaires sont 1°

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1<sup>er</sup> du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un

En présence de  
 département d âgé de ans, domicilié à  
 De  
 département d âgé de ans, domicilié à  
 De  
 département d âgé de ans, domicilié à  
 Et de  
 département d âgé de ans, domicilié à

Après quoi, moi  
 faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi,

Mairie d

ARRONDISSEMENT de

Du ACTE DE MARIAGE d  
 en mil huit cent quarante-six, de leurs de  
 âgé de ans, né à le du mois de département  
 d le profession d mil domicile  
 à département d fils d domicile  
 à département d profession d et d domicile



N

Et d  
 âgée de ans, née à département d  
 le du mois d mil domicile de  
 à département d fille  
 domicile à profession d  
 et d département d

Les actes préliminaires sont 1°

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1<sup>er</sup> du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un

En présence de  
 département d âgé de ans, domicilié à  
 De  
 département d âgé de ans, domicilié à  
 De  
 département d âgé de ans, domicilié à  
 Et de  
 département d âgé de ans, domicilié à

Après quoi, moi  
 faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi,